

Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'un emballage barquette hybride carton et plastique séparables



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	Virgin Bio Pack
	Date de la demande	Janvier 2016
	Dénomination	Hybric Tray HTS + Hybric Top S ¹
	Marché	Agro-alimentaire
	Type de produit emballé	Traiteur
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Boîte rectangulaire de profondeur variable selon référence
	Contenance (ml)	277
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton et plastique (mono-APET)
	Système de fermeture	Opercule papier-carton/film contre-collé en O-PET
	Type d'encre/vernis	Encre acrylique, impression offset
	Type de colle	Colle hotmelt, collage surfacique
	COMPOSITION MATERIAUX DU CORPS DE L'EMBALLAGE ²	
	Papier-carton	56 %
	Plastique (A-PET)	44 %
	Métaux	-
	⇒ Élément majoritairement fibreux, traité en surface pour résistance à l'humidité (kaolin et carbone de calcium – enduction base EVA sur carton)	
	COMPOSITION DU SYSTEME DE FERMETURE	
	Papier-carton	94 %
	Plastique (O-PET)	6 %
	Métaux	-
	⇒ Élément majoritairement fibreux, traité en surface pour résistance à l'humidité (kaolin et carbone de calcium)	
	AVIS REFERENTS	
	Avis Techniques 51, 52 et 58	

¹ L'avis émis concerne l'emballage de taille S, mais est également valable dans les références de tailles supérieures M, L et B5. Le taux de fibres augmente avec la taille de l'emballage.

² Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

PRE-REQUIS

- La gamme « HYBRIC TRAY » est une gamme de barquettes, existant en quatre formats et mettant en jeu les éléments et matériaux suivants :
 - le corps de l'emballage est composé d'un fond plastique mono-PET en contact direct avec l'aliment et d'un contre collage carton (230 g/m²) imprimé, vernis et conçu pour être totalement séparé du fond plastique par le consommateur ;
 - un opercule de fermeture de l'emballage, à base de fibres de cellulose (carton - 230 g/m²) contre-collée d'un film plastique en O-PET. Une fenêtre plastique permet d'améliorer la visibilité du produit.
- La proportion massique de papier-carton est supérieure à 50% pour le fond de la barquette et pour l'opercule. Dans ces conditions, le fond de la barquette et l'opercule relèvent donc de la filière Emballage papier-carton.

Dans cet avis, le fond de la barquette et l'opercule ont été tous deux évalués.

Concernant le fond de la barquette, des recommandations du fabricant précisent que la fraction plastique peut être séparée du carton et sont apposées sur le fond de la barquette.

Le geste de tri et de séparation de la fraction cellulosique à réaliser par le consommateur est également précisé, de sorte à orienter la partie carton vers le bac de collecte des emballages à recycler, et la fraction plastique, vers le bac dédié aux ordures ménagères.

Cependant, cette séparation par le consommateur étant peu probable, les conclusions de cet avis technique sont rendues pour la totalité du fond de la barquette.

- Par ailleurs, conformément à l'avis général sur la recyclabilité des emballages ayant contenu des denrées alimentaires (AG n°2), l'emballage devra être exempt de tout débris alimentaire.

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE			OPERCULE		
	Papier/ Carton	Plastique	Additifs (encres, adhésifs, ...)	Papier/ Carton	Plastique	Additifs (encres, adhésifs, ...)
RENDEMENT FIBREUX DE L'EMBALLAGE TOTAL CONCERNE	Faible	Ø	Ø	Fort	Ø	Ø
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Pas de coloration des eaux de pulpage					
ÉNERGIE DE PULPAGE	Aucune difficulté de remise en suspension					

* en condition minimale d'utilisation

** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⌘ En cours d'étude

➤ Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les Avis Techniques cités en référence, la barquette HYBRIC TRAY et son opercule HYBRIC TOP se désintègreront facilement lors de l'étape de pulpage.

Le CEREC émet donc un avis favorable quant à la recyclabilité :

- du fond de la barquette au sein de la catégorie 5.03A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages pour denrées alimentaires et assimilés relevant du circuit municipal.
- de son opercule au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages pour denrées alimentaires et assimilés relevant du circuit municipal.

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- la fraction plastique : en dépit de son élimination par classage à fentes, le CEREC préconise, dans le respect de fonctionnalités équivalentes pour l'emballage, de minimiser le taux de plastique tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité. En effet, le plastique est à l'origine d'une baisse du rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière;
- les encres : le CEREC recommande l'utilisation des encres à base aqueuse et d'éviter l'usage d'encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances.
- la couleur des encres : le CEREC recommande d'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de celluloses lors du recyclage et saturer les eaux du process.

CONSIGNES DE TRI

Afin de mettre en avant le caractère séparable des éléments de son emballage, et de faciliter l'opération de recyclage effectif de la fraction cellulosique, le fabricant souhaite faire apparaître sur l'emballage des instructions de séparation et de tri destinées au consommateur.

Dans cette optique, le CEREC préconise donc l'apposition de trois pictogrammes recommandant de :

- trier l'opercule afin de l'orienter vers le bac de collecte des emballages à recycler,
- séparer la fraction plastique de la fraction fibreuse du fond de la barquette et d'orienter :
 - la fraction fibreuse vers le bac de collecte des emballages à recycler
 - la fraction plastique vers le bac de collecte dédié aux ordures ménagères.

VALIDATION



ECO
EMBALLAGES

Maryon PAILLEUX



Gérard LASSERRE